

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00084

Numéro SIREN : 481 000 081

Nom ou dénomination : FI2S

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005018

EMMANUEL SIX

Licencié en Sciences Économiques

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

F i 2 S

SAS au capital de 4 140 Euros

102 avenue de la Gironde,

ZI de petite Synthe

59640 Dunkerque

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

EMMANUEL SIX
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Douai
15, Avenue de Général Leclerc
59170 CROIX

F i 2 S

**SAS au capital de 4 140 Euros
102 avenue de la Gironde,
ZI de petite Synthe
59640 Dunkerque**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux Associés de la société FI2S S.A.S,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FI2S S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} aout 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 23 03 2022

Emmanuel SIX
Commissaire aux comptes



Désignation de l'entreprise : <u>SAS FI2S</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>102 avenue de la Gironde 59640 DUNKERQUE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>14</u>			
Numéro SIRET* <u>4 8 1 0 0 0 0 8 1 0 0 0 2 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>30/09/2021</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	14 854
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	29 570
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	420 492
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	420 550
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	30	
TOTAL (II)		BJ	BK	885 498	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 407
		Autres créances (3)	BZ	CA	26 895
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	3 738	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 906	
	TOTAL (III)	CJ	CK	35 946	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	921 445	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		299 258	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an		CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	
				1 407	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FI2S		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 140.....)			DA	4 140	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)			DG	17 783	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	206 215	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	200	
	TOTAL (I)			DL	229 139	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	206 288	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	346 909	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 606	
	Dettes fiscales et sociales			DY	62 046	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	650 851		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	879 990		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
		Ecart de réévaluation libre		ID		
		Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	528 992		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 857		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Désignation de l'entreprise : SAS FI2S			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE	FF	
			FG	484 760	FH	FI	484 760
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	484 760	FK	FL	484 760	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	17	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	484 777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				ES		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	128 466	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 913	
	Salaires et traitements*				FY	209 001	
	Charges sociales (10)				FZ	115 877	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	4 538	
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	464 798	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 978
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	216 269	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	216 276	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	10 915	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	10 915	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	205 361
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	225 340

Désignation de l'entreprise		SAS FI2S		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 715	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	8	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	12 723	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(12 723)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	6 401	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	701 054	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	494 838	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	206 215	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	9 395
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	216 269
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	5 523
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 674		
Rappel d'impôts : Taxes sur les salaires				11 041		
Amortissements dérogatoires				8		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Autres éléments significatifs

Aucun fait particulier n'est à signaler.

Désignation de la société : SAS FI2S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 879 991 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 206 216 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/01/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 et 3 ans L
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans L&D
- * Matériel informatique : 3 ans L&D
- * Mobilier : 5 ans L

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 855			14 855
Immobilisations incorporelles	14 855			14 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 452			3 452
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 119			26 119
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	29 571			29 571
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	902 343	19 880	81 180	841 043
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	902 373	19 880	81 180	841 073
ACTIF IMMOBILISE	946 798	19 880	81 180	885 498

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 847	8		14 855
Immobilisations incorporelles	14 847	8		14 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 259	1 151		2 410
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 637	3 380		23 018
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 896	4 531		25 427
ACTIF IMMOBILISE	35 743	4 539		40 282

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 452 790 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	420 551	299 258	121 293
Prêts			
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 407		1 407
Autres	26 896	26 896	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 906	3 906	
Total	452 790	330 060	122 730
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créan. rattachées	5 678
Total	5 678

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 140,00 Euros décomposé en 414 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	414	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	414	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	192	8		200
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	192	8		200
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		8		

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 650 851 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 857	3 857		
- à plus de 1 an à l'origine	202 431	80 572	121 859	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 607	35 607		
Dettes fiscales et sociales	62 047	62 047		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	346 910	346 910		
Produits constatés d'avance				
Total	650 851	528 992	121 859	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	109 999			
(**) Dont envers les associés	41 139			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 288
Intérêts courus sur emprunts	233
Intérêts courus à payer	457
Compte groupe - intérêts courus	5 523
Dettes provis. pr congés à payer	2 585
Personnel - autres charges à payer	7 765
Charges sociales s/congés à payer	722
Charges sociales - charges à payer	1 693
Etat - autres charges à payer	15 795
Total	52 062

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 906		
Total	3 906		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 960 Euros

Résultat financier

	30/09/2021	30/09/2020
Produits financiers de participation	216 269	128 998
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	1
Autres intérêts et produits assimilés	6	8
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	216 277	129 007
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 915	12 349
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	10 915	12 349
Résultat financier	205 361	116 658

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel**Résultat exceptionnel**

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 715	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8	47
Total des charges exceptionnelles	12 723	47
Résultat exceptionnel	-12 723	-47

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 674	
Rappel d'impôts : Taxes sur les salaires	11 041	
Amortissements dérogatoires	8	
TOTAL	12 723	

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
<i>Cautiion au profit de la Banque Populaire pour la SCI JEPHIDE</i>	21 082
<i>Cautiion au profit de HSBC pour la SASU SITENOR</i>	192 132
Avals et cautions	213 214
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	15 210
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du Fonds de Commerce au profit de HSBC dans le cadre de prêt de 200 k€</i>	111 335
Autres engagements donnés	111 335
Total	339 759
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				49 491	49 491
Cumul exercices antérieurs				28 870	28 870
Dotations de l'exercice				9 898	9 898
Amortissements				38 768	38 768
Cumul exercices antérieurs				27 403	27 403
Exercice				9 395	9 395
Redevances payées				36 799	36 799
A un an au plus				9 395	9 395
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 566	1 566
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				10 961	10 961
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				4 949	4 949
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				4 949	4 949
Montant pris en charge dans l'exercice				9 395	9 395

FI2S

Société par actions simplifiée

Capital : 4.140 Euros

Siège social : 102 avenue de la Gironde, ZI de Petite Synthe, 59640 Dunkerque

481.000.081 RCS Dunkerque

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

- RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que :

- le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 206.215 €
- auquel s'ajoute le poste « Autres réserves » d'un montant de 17.783 €
- formant un bénéfice distribuable de 223.998 €

décide d'affecter celui-ci de la façon suivante :

- Distribution de dividendes de la somme globale de 200.000 €
Correspondant à un dividende de 483,09 Euros par action
lesquels seront assujettis pour les personnes physiques au taux forfaitaire unique de 30 % en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, lequel s'applique de plein droit, sauf option par le bénéficiaire des dividendes pour le régime anciennement applicable, soit pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, après abattement de 40 % applicable pour les seules personnes physiques.
- Le solde au compte « autres réserves » 23.998 €

Les dividendes seront payables après déduction des prélèvements à la source à compter du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires et au plus tard le 30 juin 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices de la Société :

Comptes de l'Exercice	Dividende distribué (en Euros)	Dividende éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)	Dividende non éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)
31/07/2018	20.000	20.000	0
31/07/2019	150.000	150.000	0
30/09/2020	200.000	200.000	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....
Pour extrait certifié conforme

Philippe Delcroix

Pour la société FI2S, Président

M. Philippe Delcroix-Rome, Président

Secrétaire de FI2S


EMMANUEL SIX

Licencié en Sciences Économiques

EXPERT COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

F i 2 S

SAS au capital de 4 140 Euros

102 avenue de la Gironde,

ZI de petite Synthe

59640 Dunkerque

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

EMMANUEL SIX
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Douai
15, Avenue de Général Leclerc
59170 CROIX

F i 2 S

**SAS au capital de 4 140 Euros
102 avenue de la Gironde,
ZI de petite Synthe
59640 Dunkerque**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux Associés de la société FI2S S.A.S,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FI2S S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} aout 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

2.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 23 03 2022

Emmanuel SIX
Commissaire aux comptes



Désignation de l'entreprise : <u>SAS FI2S</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>102 avenue de la Gironde 59640 DUNKERQUE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>14</u>					
Numéro SIRET* <u>4 8 1 0 0 0 0 8 1 0 0 0 2 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>30/09/2021</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	14 854	14 854	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	29 570	25 427	4 143
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	420 492		420 492
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	420 550		420 550
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	30		30	
TOTAL (II)		BJ	BK	885 498	40 282	845 216	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 407	1 172	234
		Autres créances (3)	BZ	CA	26 895		26 895
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	3 738		3 738	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 906		3 906	
	TOTAL (III)	CJ	CK	35 946	1 172	34 774	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	921 445	41 454	879 990	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	299 258	(3) Part à plus d'un an	CR	1 407
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FI2S		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 140)	DA		4 140	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		17 783	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		206 215	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		200	
	TOTAL (I)	DL		229 139	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		206 288	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		346 909	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		35 606	
	Dettes fiscales et sociales	DY		62 046	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		650 851	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		879 990	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		528 992		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 857		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Désignation de l'entreprise : SAS FI2S				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	484 760	FH		FI	484 760
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	484 760	FK		FL	484 760	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	17	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	484 777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					ES		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	128 466	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 913	
	Salaires et traitements*					FY	209 001	
	Charges sociales (10)					FZ	115 877	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	4 538
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	464 798	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 978	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	216 269	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	216 276	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 915	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 915	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	205 361	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	225 340	

Désignation de l'entreprise SAS FI2S		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 12 715	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 8	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 12 723	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI (12 723)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 6 401		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 701 054		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 494 838		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 206 215	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP 9 395
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 216 269
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 5 523
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		AI
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		1 674		
Rappel d'impôts : Taxes sur les salaires		11 041		
Amortissements dérogatoires		8		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Autres éléments significatifs

Aucun fait particulier n'est à signaler.

Désignation de la société : SAS FI2S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 879 991 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 206 216 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/01/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 et 3 ans L
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans L&D
- * Matériel informatique : 3 ans L&D
- * Mobilier : 5 ans L

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 855			14 855
Immobilisations incorporelles	14 855			14 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 452			3 452
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 119			26 119
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	29 571			29 571
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	902 343	19 880	81 180	841 043
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	902 373	19 880	81 180	841 073
ACTIF IMMOBILISE	946 798	19 880	81 180	885 498

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 847	8		14 855
Immobilisations incorporelles	14 847	8		14 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 259	1 151		2 410
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 637	3 380		23 018
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 896	4 531		25 427
ACTIF IMMOBILISE	35 743	4 539		40 282

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 452 790 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	420 551	299 258	121 293
Prêts			
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 407		1 407
Autres	26 896	26 896	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 906	3 906	
Total	452 790	330 060	122 730
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créan. rattachées	5 678
Total	5 678

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 140,00 Euros décomposé en 414 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	414	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	414	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	192	8		200
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	192	8		200
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		8		

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 650 851 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 857	3 857		
- à plus de 1 an à l'origine	202 431	80 572	121 859	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 607	35 607		
Dettes fiscales et sociales	62 047	62 047		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	346 910	346 910		
Produits constatés d'avance				
Total	650 851	528 992	121 859	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	109 999			
(**) Dont envers les associés	41 139			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 288
Intérêts courus sur emprunts	233
Intérêts courus à payer	457
Compte groupe - intérêts courus	5 523
Dettes provis. pr congés à payer	2 585
Personnel - autres charges à payer	7 765
Charges sociales s/congés à payer	722
Charges sociales - charges à payer	1 693
Etat - autres charges à payer	15 795
Total	52 062

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 906		
Total	3 906		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 960 Euros

Résultat financier

	30/09/2021	30/09/2020
Produits financiers de participation	216 269	128 998
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	1
Autres intérêts et produits assimilés	6	8
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	216 277	129 007
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 915	12 349
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	10 915	12 349
Résultat financier	205 361	116 658

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel**Résultat exceptionnel**

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 715	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8	47
Total des charges exceptionnelles	12 723	47
Résultat exceptionnel	-12 723	-47

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 674	
Rappel d'impôts : Taxes sur les salaires	11 041	
Amortissements dérogatoires	8	
TOTAL	12 723	

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
<i>Cautiion au profit de la Banque Populaire pour la SCI JEPHIDE</i>	21 082
<i>Cautiion au profit de HSBC pour la SASU SITENOR</i>	192 132
Avals et cautions	213 214
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	15 210
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du Fonds de Commerce au profit de HSBC dans le cadre de prêt de 200 k€</i>	111 335
Autres engagements donnés	111 335
Total	339 759
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				49 491	49 491
Cumul exercices antérieurs				28 870	28 870
Dotations de l'exercice				9 898	9 898
Amortissements				38 768	38 768
Cumul exercices antérieurs				27 403	27 403
Exercice				9 395	9 395
Redevances payées				36 799	36 799
A un an au plus				9 395	9 395
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 566	1 566
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				10 961	10 961
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				4 949	4 949
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				4 949	4 949
Montant pris en charge dans l'exercice				9 395	9 395